

Le Locataire

Mars 2011

Bulletin d'information du Comité Logement du Plateau Mont-Royal

Dix ans de hausses des loyers, ça suffit !¹

Les loyers ont déjà trop augmenté à la faveur de la pénurie de logements locatifs des dix dernières années. Il faut contester les hausses ! Le Comité Logement du Plateau Mont-Royal (CLPMR) incite ainsi les locataires du Plateau Mont-Royal à refuser toute nouvelle augmentation de loyer qui leur paraîtrait exagérée, en fonction des indices communiqués par la Régie du logement.

En s'appuyant sur des données publiées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le CLPMR précise que le coût moyen des logements a augmenté de plus de 30% depuis 2000 sur le territoire de

l'arrondissement. En novembre 2010, le coût moyen des logements était évalué à 764 \$, comparativement à 711 \$ en novembre 2009, soit une augmentation de plus de 7%. Et il nous semble important d'indiquer que le taux d'inoccupation était évalué à 1,7% en novembre 2010, comparativement à 2,1% en novembre 2009.

Le Comité Logement rappelle aux locataires que la loi leur permet de refuser les augmentations de loyer demandées par les

propriétaires, tout en demeurant dans leur logement. De plus, le CLPMR conseille également aux locataires d'examiner



suite à la page 2

Au sommaire

Nos ateliers collectifs sur les hausses de loyers : page 2

Le logement est un droit : page 3

Une caravane pour le logement social : pages 4 et 5

Stop à la transformation des logements en condos : page 6



suite de la page 1

attentivement les estimations de hausses de loyer publiées par la Régie. (voir l'encadré ci-joint)

Les hausses peuvent être plus importantes, en cas de travaux de rénovations majeures ou d'augmentations de taxes. Dans ce dernier cas, le Comité Logement met sérieusement en garde les



locataires où des hausses importantes de taxes ont été annoncées. Les taxes ont un impact réel, mais elles ne représentent

qu'un des items pris en considération dans le calcul des augmentations. Ce n'est pas parce que la Ville de Montréal a annoncé une hausse moyenne de taxes de 4,3 % pour 2011 que les loyers doivent y augmenter du même pourcentage.

Un mythe à éliminer

Contrairement à une certaine croyance populaire, la Régie du logement n'a pas d'impact significatif pour contrer l'ensemble des hausses abusives de loyer. Selon leurs propres données recensées, la

Régie ne fixe que 0,5% des loyers. Pourtant les fortes augmentations de loyer observées au cours des dernières années mettent en péril la capacité de payer des locataires.

Le CLPMR s'étonne du discours des propriétaires, la CORPIQ en tête, qui demandent encore plus d'argent pour la rénovation. Selon ce qu'elle nous affirme «... la CORPIQ ainsi que plusieurs experts considèrent que les critères de fixation utilisés par la Régie du logement, notamment ceux pour le revenu net et les travaux majeurs, sont déconnectés de la réalité et devraient être révisés». Pourtant, plusieurs éléments de la méthode actuelle de calcul des loyers permettent aux propriétaires d'augmenter leurs profits.

En conclusion, le Comité Logement en collaboration avec le RCLALQ et le FRAPRU, s'opposera donc à toutes modifications importantes de la méthode de calcul du loyer si celle-ci ne vient qu'à favoriser des augmentations abusives et substantielles du coût du loyer ou à favoriser une perte de droits.

1. Cet article est basé sur les communiqués de nos regroupements nationaux : le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)



S'informer, c'est connaître ses droits et se mobiliser

Les ateliers collectifs d'informations sur les hausses de loyer

- 23 mars à 19 heures
- 6 avril à 14 heures
- 13 avril à 19 heures
- 20 avril à 14 heures
- 27 avril à 19 heures

Les indices de la Régie du Logement



- Logements chauffés par les locataires 0,5 %
- Logements chauffés par les propriétaires
- À l'électricité 0,6 %
- Au gaz 0,6 %
- Au mazout 2,7 %

Le logement est un droit !

Serge Lachapelle

C'est à l'État en tant que garant du bien commun que revient la responsabilité d'assurer le plein respect du droit au logement.

Le 11 février, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal a obtenu une injonction de la Cour supérieure forçant les propriétaires d'un immeuble patrimonial en décrépitude à le restaurer dans les 300 jours. Si le propriétaire ne répond pas à l'injonction, l'arrondissement complètera les travaux et enverra la

aucune contravention.

Comme le souligne l'Organisation d'éducation et d'informations logement de Côte-des-Neiges, (L'OEIL), le cas de cet immeuble de l'avenue Linton témoigne du climat d'impunité qui règne à Montréal. « C'est du laxisme de la part de l'arrondissement » déplore Claude Dagneau, coordonnateur de l'OEIL.

Selon lui, le rapport de la DSP est on ne peut plus clair: ces logements sont insalubres et les locataires ne doivent pas y vivre. « Pourtant la Ville prend son temps, comme s'il n'y avait pas d'urgence. J'ai même appris qu'un des logements visé par le rapport vient d'être loué ».

Posons-nous la question : Si l'arrondissement du Plateau Mont-Royal a obtenu une injonction contre un propriétaire délinquant, comment se fait-il que les autres arrondissements n'imitent pas cet arrondissement?

Cette grave violation du droit au logement et à la santé concernant l'immeuble de Côte-des-Neiges n'est que la pointe de l'iceberg. Au Québec, on estime que 14,6 % des logements ont besoin des réparations majeures.

Le plein poids de la loi doit s'abattre sur tous les propriétaires qui violent le droit au logement. Les propriétaires qui refusent d'entretenir leurs logements doivent recevoir un avis les invitant à faire les réparations qui s'imposent et ce, le plus rapidement possible. Si cela n'est pas fait dans les délais prescrits, les immeubles doivent être saisis par l'État et la facture doit être envoyée au propriétaire.

Comme l'a souligné le coordonnateur du FRAPRU, François Saillant lors du passage de la Caravane des locataires à Montréal le 14 février: « Le privé ne se mettra pas par magie, à construire des logements locatifs pour les familles, puisqu'il ne le fait pas depuis une vingtaine d'années. Sans la construction de logements sociaux, l'offre de grands appartements familiaux serait carrément à zéro. De la même façon, on ne peut sûrement pas compter sur le marché privé pour offrir des logements respectant la capacité de payer des familles à faible ou modeste revenu. Seul le logement social est capable de le faire ».

C'est à l'État en tant que garant du bien commun que revient la responsabilité d'assurer le plein respect du droit au logement.

**Le logement est un droit !
Exigeons des mesures concrètes pour sa
pleine réalisation !**



facture aux propriétaires.

Durant la même semaine, les médias ont révélé une histoire d'horreur à propos de logements insalubres dans un immeuble de Côte-des-Neiges. Dans un rapport de la Direction de la santé publique daté du 27 octobre 2010, l'hygiéniste conclut que l'immeuble a de « sérieux problèmes de salubrité » et qu'il est tout simplement « impropre à l'habitation ». Le rapport a été envoyé à l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. L'inspecteur qui a visité le 3400 Linton a constaté 56 points de non-conformité du bâtiment. Ces avis de non-conformité ont été envoyés aux propriétaires mais ils n'ont débouché sur

Une caravane pour

Une tournée couronnée de succès pour la caravane pour le logement social du FRAPRU. C'est le 19 février et par une manifestation de plus de 700 locataires provenant de tous les coins du Québec que la caravane des locataires, organisée par le Front

été très appréciées. Plusieurs soirées se sont terminées par des prestations artistiques et des échanges fructueux.

C'est par l'appropriation symbolique d'un terrain que le FRAPRU et son groupe-membre de l'Outaouais, Logem'en occupe avait débuté la caravane.

Citant des chiffres de la SCHL, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le FRAPRU a révélé que, parmi les 260 700 ménages qui ont des besoins urgents de logement au Québec, 77 % vivent cette situation uniquement parce qu'ils sont incapables de faire face au coût des loyers sur le marché privé de l'habitation. Selon l'organisme, cette situation est appelée à s'aggraver compte tenu de la hausse continue des loyers depuis le début des années 2000. Au Québec, le coût moyen d'un logement de deux chambres à coucher a augmenté de pas moins de 34,5 % entre l'automne 2000 et l'automne 2010. Quant aux personnes itinérantes, les organismes qui leur viennent en aide évaluent leur nombre à 30 000. Les dirigeants Inuits réclament quant à eux la construction urgente de 1000 logements au Nunavik pour



d'action populaire en réaménagement urbain a pris fin. Au premier rang, il y avait les activistes qui se sont rendus successivement à Châteauguay, Sherbrooke, Trois-Rivières, La Tuque, Saguenay et finalement à Québec pour réclamer que le prochain budget du ministre des Finances, Raymond Bachand, finance de nouveaux logements sociaux en nombre suffisant pour répondre adéquatement aux besoins.

La manifestation de clôture a débuté près de l'Assemblée Nationale où l'on avait installé un panneau géant réclamant le financement de 50 000 logements sociaux en cinq ans, le même panneau qui a été utilisé au début de la caravane. Elle s'est terminée devant le Ministère des Finances où une vingtaine de tentes rouges ont été installées pour symboliser l'urgence des problèmes de logement et d'itinérance.

Dans toutes les villes visitées, on a fait ressortir l'ampleur de la crise du logement qui s'étend à l'ensemble du Québec. En soirée, les réunions publiques pour informer et mobiliser la population ont

remédié au problème de surpeuplement qui afflige leurs communautés. Par ailleurs, un rapport réalisé pour l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador chiffre à 8800 le besoin de nouveaux logements dans les communautés qu'elles représentent et ce, uniquement pour faire face au surpeuplement et aux nouveaux besoins démographiques.

« Mois après mois, des personnes et des familles se retrouvent devant le choix de payer le loyer ou de manger », a affirmé le coordonnateur du FRAPRU, François Saillant. C'est ce qui explique, à son avis, que le nombre de causes pour non-paiement de loyer ait augmenté de 16 % à la Régie du logement depuis 2000 : « Au bureau régional de la Régie à Gatineau, le nombre de causes pour non-paiement a augmenté de 23,5 % au cours des quatre dernières années. Comment ne pas y voir un signe de l'aggravation du problème d'incapacité de payer? »

Après le dîner, la caravane a pris la route de Montréal où une manifestation était prévue pour 15

le logement social

hre. Plus d'une centaine de personnes ont envahi le Carré Saint-Louis avant d'emprunter la rue Saint-Denis sous les approbations des passants. Devant l'Îlot voyageur, les manifestants ont pris de cours les policiers pour envahir ce bâtiment hautement symbolique, propriété du gouvernement du Québec qui est devenue un véritable éléphant blanc et qui pourrait servir à la construction de nombreux logements sociaux. Ils y ont déployé une immense bannière sur laquelle on pouvait lire 22 500 logements sociaux à Montréal.

Le FRAPRU a rappelé que le dernier rapport sur le marché locatif de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) montre qu'il manque toujours de grands logements pour les familles sur l'Île de Montréal. Le taux d'inoccupation qui devrait être de 3 % pour être considéré comme équilibré n'est en effet que de 1,8 % dans les logements de trois chambres à coucher et plus. Il descend à 1,5 % dans les logements se louant entre 500 \$ et 699 \$ par mois et à 1,3 % dans les logements dont le prix de location varie entre 700 \$ et 899 \$. Seuls les logements de plus de 900 \$ affichent un taux d'inoccupation de 3 %.

Entre 2000 et 2010, le loyer moyen des logements de trois chambres à coucher et plus est passé de 647 \$ à 909 \$ par mois sur l'Île, pour une hausse de 40,5 %.

De plus, des données publiées par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) démontrent qu'une part considérable des familles locataires avec enfants éprouve des difficultés à se loger à Montréal. 37 265 ont des besoins urgents de logement, parce que leur loyer est trop cher pour leurs moyens et/ou parce que leur logement est de qualité ou de taille inadéquate. Il s'agit de 27 % des familles locataires. À l'échelle du Québec, ces familles en difficulté se chiffrent à 70 600.

Toujours selon le FRAPRU, les ménages issus de l'immigration sont encore plus à risque d'être mal-logés. Les données de la CMM permettent de constater que, sur les 111 505 ménages locataires ayant des besoins impérieux de logement à Montréal, 45 655 ont une personne immigrante comme principale soutien financier.

Alors que 23 % des ménages locataires de Montréal sont aux prises avec des problèmes graves de logement, ce pourcentage monte à 30 % chez les ménages immigrants et à 32 % chez ceux qui ont immigré plus récemment.

Comme l'a souligné Véronique Laflamme, organisatrice au FRAPRU, lors de son passage à Sherbrooke, le logement social représente la seule solution pour les ménages en difficulté de Sherbrooke et d'ailleurs au Québec: « C'est en très grande partie

grâce au financement d'un plus grand nombre de logements sociaux depuis 2002 que la pénurie de logements locatifs s'est atténuée à travers le Québec



La caravane du FRAPRU s'est terminée par une grande manifestation dans les rues de la Capitale nationale. Près de 1000 personnes, dont une quinzaine du Plateau, sont descendues des quatre coins du Québec pour participer à l'événement. La manifestation s'est terminée devant le Ministère des Finances où une vingtaine de tentes rouges ont été installées pour symboliser l'urgence des problèmes de logement et d'itinérance

et à Sherbrooke en particulier; mais le logement social peut servir à bien d'autres fins, notamment à offrir du logement de qualité à des ménages à faible ou modeste revenu à un loyer qui respecte pleinement leur capacité de payer».

Pour la responsable des dossiers montréalais au FRAPRU, Marie-José Corriveau, le prochain budget sera très important. « Non seulement le budget doit-il investir en logement social, mais il doit le faire sur plusieurs années et à un niveau suffisant pour répondre plus adéquatement à toute l'ampleur et à toute l'urgence des besoins. Il en va du respect du droit au logement».

Source: Communiqués du FRAPRU

Pour obtenir du logement social dans nos quartiers, il est essentiel que la Ville de Montréal adopte une politique d'acquisition de terrains et d'immeubles

Rassemblement au Conseil municipale de la Ville de Montréal

Le CLPMR et les groupes logement du FRAPRU frappent encore à l'Hôtel de Ville de Montréal. Exigeons une politique d'acquisition et de réserve de sites publics pour nos projets de logement sociaux!

Rassemblement au 4450 St-Hubert, local 328

Lundi 11 avril 2011 à 17h30

So-so-so-solidarité!!!

Des locataires du Plateau s'organisent: Stop à la transformation des logements en condos

L'histoire commence comme tant d'autres entendues au local du Comité logement. Des locataires apprennent que leur bloc a été vendu, leur nouveau propriétaire leur annonce qu'il veut qu'ils ou elles s'en aillent au plus vite, que leur loyer est trop bas, qu'il veut transformer leur logement en appartement de luxe ou en condos. Il dit que c'est son droit, qu'il peut faire ce qu'il veut de sa bâtisse et que les locataires n'ont pas le choix.

Mais ces locataires en savent assez sur leurs droits pour ne pas croire les mensonges de leur propriétaire et se laisser intimider. Ils refusent ses offres, et celui-ci s'empresse de leur envoyer des avis d'éviction pour agrandissement et de reprise de logement. Entre-temps, le Comité logement reçoit la visite d'une paire de locataires de la rue De Lanaudière, et, surprise, c'est la même situation, avec le même propriétaire! Dans leur 5-plex, trois locataires ont plié bagage, et sur ces trois logements, un a déjà été vendu en condo et les deux autres sont à vendre présentement. Il n'y a eu ni travaux d'agrandissement, ni reprise. Les locataires décident de se regrouper et c'est là que la bataille commence vraiment. Une petite recherche sur les sites de vente immobilière nous apprend que le propriétaire est en train de vendre plusieurs condos sur le Plateau, tous dans des immeubles à logements locatifs, ce qui nous laisse présumer de ce qui s'est passé pour les locataires...

Le cheval de bataille

Les locataires de la Rue Garnier et de Lanaudière se sont opposés à leur éviction et à la reprise de leur logement. Maintenant, ils devront passer devant la Régie pour prouver que leur propriétaire n'a pas vraiment l'intention d'agrandir ou de reprendre leur logement. Mais au-delà de leur cas particulier, il y a toute une dynamique sociale qui est en marche.

Depuis les années 70, il est interdit partout à Montréal de convertir des logements locatifs en condos. C'est ce qu'on appelle le moratoire sur la conversion en condos. Il a été mis en place dans le but de protéger le parc de logements locatifs à Montréal. En effet, 75% des Montréalais sont locataires, et une forte proportion de la population n'a pas les moyens d'accéder à la propriété. D'un autre côté, certains propriétaires ont envie de faire un gros profit rapidement en convertissant leur bloc en condos, ce qui leur permet de vendre chaque logement à la pièce à prix fort. Pour donner un exemple, le bloc de la rue Garnier a été vendu 800 000\$. S'il revend chacun des

6 logements 300 000\$ chacun, ce qui n'est pas farfelu, il fera un total de 1 800 000\$. Il a donc remboursé l'achat du bloc, et il lui reste 1 million de profit dans les poches. Par conséquent, les propriétaires, intéressés par le profit ont tout avantage de cesser de louer leurs logements pour les vendre. Mais, pendant que certains propriétaires s'en mettent plein les poches, il y a de moins en moins de logements disponibles pour les gens qui ont besoin de louer, ce qui met en péril l'équilibre social. C'est pour cela que le moratoire a été mis en place.

Mais alors, pourquoi les logements continuent à être convertis en condos, à Montréal et sur le Plateau? C'est parce qu'il existe des failles dans le moratoire, des cas qui n'ont pas été prévus par la loi, et dont les propriétaires se servent pour la contourner.

La meilleure manière et la première étape pour



Sylvie Lapointe, membre du groupe de locataires résistants, affiche son opposition à la transformation de son logement en condo

les propriétaires qui veulent convertir leurs blocs en condos est de se débarrasser des locataires. Si l'argent ou l'intimidation ne fonctionnent pas, ils ou elles recourront aux deux exceptions au droit au maintien dans les lieux prévues par la loi. En effet, deux articles dans le Code civil du Québec permettent aux propriétaires d'expulser définitivement les locataires de leur logement. Premièrement, la reprise de logement donne le droit aux propriétaires de reprendre un logement pour s'y loger eux-mêmes ou pour y loger leurs parents ou enfants. Deuxièmement, l'éviction pour agrandissement ou subdivision permet d'expulser les

Suite à la page 8

Mot-Mystère

Action Bleu Citoyenneté Entremise Espion Frisé Incrédule Leur
 Attaque Bois Coq Équilibre Faillir Gazée Intrus menteur
 Bafouée Brûler Endurance Erudit Frein Hibou Invivable Misère

R	E	I	N	U	C	N	A	R	A	C	T	I	O	N
U	R	B	A	I	N	L	R	S	U	R	T	N	I	U
E	U	Q	A	T	T	A	E	T	S	I	H	C	S	F
T	D	I	S	E	T	T	E	M	H	T	I	R	U	A
A	I	S	S	E	E	N	G	V	U	T	N	E	B	I
C	T	I	N	R	R	E	A	O	O	U	V	D	M	L
I	R	C	O	E	E	M	Z	Y	B	L	I	U	I	L
F	I	B	H	S	I	E	E	O	I	A	V	L	N	I
I	P	A	C	I	N	N	E	U	H	S	A	E	L	R
R	O	F	R	M	N	R	E	L	U	R	B	L	E	U
E	S	O	O	E	O	O	D	E	U	R	L	V	L	E
V	T	U	T	R	I	C	H	E	S	S	E	S	C	T
E	E	E	U	T	P	R	I	T	O	R	C	H	O	N
F	R	E	I	N	S	E	R	R	I	L	I	U	Q	E
P	L	A	I	E	E	N	D	U	R	A	N	C	E	M

Nier
 Nimbus
 Odeur
 Ornemental
 Pionnier
 Plaie
 Prêt
 Rancunier
 Rêver
 Richesses
 Riposte
 Rithme (Rythme)
 Rôtir
 Salut
 Schiste
 Thon
 Torchon (2)
 Urbain
 Vérificateur
 Voyou

Mot mystère de 6 lettres

Mot mystère : *Denis Arsenault*

Guide sur les punaises

Jacques Veillette

L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et la Ville de Montréal vient de publier le guide **Les punaises de lit : mieux les connaître pour mieux les combattre** que tout locataire qui a ou qui pense avoir des punaises devrait se procurer. On y décrit **quoi faire, de quoi ça l'air, les problèmes de santé, les méthodes de prévention ainsi que les méthodes de contrôle.**

Disponible également un dépliant de l'Agence et de l'Office municipale d'habitation de Montréal sur le même sujet.

Disponible également au Comité logement ou au bureau de l'arrondissement.

Prochaines activités au CLPMR

Distribution mensuelle de tracts dans le Mile-End

Nous sillonnons les rues du Plateau pour faire connaître le Comité logement

Judi le 31 mars 2011 à 13h30

Confirmez-nous votre présence et venez prendre l'air avec nous!!!

Comité de lutte aux conversions en condos

Vous pensez que pour mieux résister aux conversions des logements en condos, il faut se regrouper et lutter?!

Prochaine rencontre : mardi 29 mars 2011 de 18h30 à 21h00

Un souper sera servi à partir de 18h00.

La seule lutte que l'on perd est celle que l'on abandonne!!

locataires afin que le ou la propriétaire fasse des travaux majeurs qui vont transformer substantiellement le logement. Cela implique qu'il ou elle planifie fusionner deux logements, ou bien diviser un grand logement en plusieurs petits logements. On dit de ces deux articles de loi qu'ils sont des exceptions au droit au maintien dans les lieux, qui est le principe par lequel, en théorie, les locataires peuvent rester chez eux tant qu'ils ou elles le désirent et qu'il ou elles respectent leurs obligations. Malheureusement, on constate un peu partout que ces deux exceptions sont trop souvent utilisées par les propriétaires dans l'unique but de se débarrasser de locataires qui ne leur rapportent pas assez d'argent. De plus, il est assez difficile de gagner ces causes à la Régie parce les régisseurs n'inspectent pas en profondeur les intentions réelles des propriétaires. Comme l'éviction ou la reprise arrivent très tôt dans le processus de conversion en condos,

alors souvent les locataires n'ont pas de preuve en béton que leur propriétaire est de mauvaise foi.

Les locataires de la rue Garnier et de Lanaudière ne sont pas encore passés devant la Régie du logement, mais ils et elles sont conscients que des changements à la loi sont nécessaires pour que les locataires cessent de faire les frais des spéculateurs sans scrupule. En s'unissant, ils et elles ont réussi à faire entendre leur voix sur la place publique et à chercher l'appui des élus de l'arrondissement, ainsi que celui du député provincial de Mercier, Amir Khadir. Mais la lutte en est encore à ses débuts. Plus nous serons en grand nombre à nous organiser et à agir afin que cesse la conversion de nos logements en condos, plus nous aurons de chances d'obtenir ce que nous voulons: pouvoir rester chez nous, et ce, sans nous ruiner!

Des requérantEs de logement social unissent leurs forces sur le Plateau

Une Coalition officielle verra bientôt le jour

La pression populaire pour du logement social augmente sur le Plateau! En attente depuis près de 5 ans pour la construction d'un nouveau projet cet automne, un comité de requérantEs de logement social a été mis sur pied au Comité logement. Les militantEs de ce comité ont conçu deux idées de projets de logements sociaux ayant maintenant les noms de « Les fous du logis » et « La voie libre ». En complément à un plus grand financement de la part des différents paliers de gouvernement, la trentaine de requérantEs revendiquent les sites de la STM (coin avenue Mont-Royal et Fullum/Franchère) ainsi que celui de la cour de voirie municipale St-Grégoire (coin Christophe-Colombe et St-Grégoire).

Loin d'être seuls dans le quartier à entreprendre des démarches pour obtenir du logement social, d'autres requérantEs du Plateau portent aussi de tels projets et unissent leurs forces depuis cet automne à celles du Comité logement. Parmi ceux-ci, regroupant près d'une soixantaine de citoyenEs, on peut compter plusieurs projets dont : celui de la coopérative d'habitation La Familiale (revendiquant le terrain de stationnement situé au coin des rues Drolet et Villeneuve), la coopérative Mile-End/CPE Villeneuve (revendiquant l'École des Premières Lettres), le projet de la coopérative Marie-Anne Phase II (revendiquant la Cour de Voirie municipale Marie-Anne) ainsi qu'un projet visant le terrain du 5655 avenue de Gaspé.

Afin d'éviter de tirer chacun sur la couverture pour que la Ville de Montréal leur cède un site public et voyant bien que leurs besoins sont similaires, nos groupes ont décidé d'entreprendre des actions ensemble. En décembre 2010, les groupes ont lancé conjointement une campagne de signatures de cartes

de souhaits pour l'année 2011 destinées à Monsieur Alan De Sousa, membre du comité exécutif, responsable du développement durable et du développement économique, et Monsieur Michael Applebaum, Vice-président du comité exécutif et responsable à l'habitation responsable du comité exécutif à la ville de Montréal. Pour l'occasion, 366 cartes ont été remises en main propre à l'Hôtel de Ville par une chorale afin d'obtenir une rencontre avec ces messieurs et pour qu'ils réservent exclusivement les sites ci-haut mentionnés pour du logement social. Depuis notre action, une rencontre a eu lieu au début mars entre des responsables de l'habitation de la Ville et l'arrondissement afin d'évaluer les terrains et immeubles publics ayant un potentiel pour la réalisation de logements sociaux. Ceci dit, les groupes de requérantEs du Plateau entendent maintenir la pression et consolider leur alliance en s'annonçant publiquement comme une coalition. Non seulement, s'agit-il de créer un plus grand rapport de force pour défendre nos intérêts sur notre territoire, mais aussi de joindre notre mouvement à celui des groupes logement de Montréal du FRAPRU.

Plutôt que d'obtenir des sites publics au compte-gouttes, nous joignons notre voix à celles des groupes logement de Montréal du FRAPRU : Nous exigeons du comité exécutif de la Ville de Montréal une politique d'acquisition et de réservation de sites (terrains et immeubles) destinés au développement de nouveaux logements sociaux et qu'il y affecte les sommes nécessaires dans le budget de la Ville.

Ce n'est qu'un début, continuons le combat !!!